

Dans l'ombre du consentement : le tabou du désir féminin articulé au déni de l'inceste maternel

Regards jungiens sur les procès Depardieu, Pélicot et Le Scouarnec

Ève Pilyser

DANS **CAHIERS JUNGIENS DE PSYCHANALYSE** 2026/1 n° 163 , PAGES 39 À 54
ÉDITIONS **CAHIERS JUNGIENS DE PSYCHANALYSE**

ISSN 0984-8207

DOI 10.3917/cjung.163.0040

Date de mise en ligne : 22/06/2026

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-cahiers-jungiens-de-psychanalyse-2026-1-page-39?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Cahiers jungiens de psychanalyse.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Dans l'ombre du consentement : le tabou du désir féminin articulé au déni de l'inceste maternel

*Regards jungiens sur les procès Depardieu,
Pélicot et Le Scouarnec*

Ève Pilyser* - Paris/Oms

Dans un précédent article¹, j'ai pointé l'importance du croisement des inégalités qui existent entre d'une part, les hommes et les mères puissants de nature et d'autre part, les pères et les femmes. En effet, les hommes sont dotés par la nature d'une force musculaire que n'ont pas les femmes. Les mères, elles, sont positionnées de nature dans une fonction dominante vis-à-vis de leur enfant. Elles sont certaines qu'il est le leur, elles le portent, le mettent au monde, peuvent le nourrir et sont son référent premier. Mais elles sont également placées en supériorité face aux pères car ils dépendent d'elles pour être désignés comme tels. Seule la parole d'une femme, certaine d'être mère de son enfant, déclare qui est son père. C'est une castration symbolique et relationnelle conjugale fondamentale à laquelle tout homme face à la fonction paternelle est, par nature, confronté. Seule la culture peut apporter une compensation aux pères mais aussi aux femmes, en dehors de leur éventuel statut de mère, face à ces inégalités de nature.

Mais si la culture patriarcale a donné beaucoup de pouvoir aux pères, c'est malheureusement essentiellement sous une forme défensive en cherchant inconsciemment à les soustraire de la domination des mères en dominant les femmes. Ce qui laisse ces dernières démunies de nature comme culturellement. Ainsi l'enjeu est de pouvoir élaborer cette situation interactive tant individuellement que collectivement afin de se donner les moyens de la comprendre en

* È. Pilyser est psychanalyste, membre de la Société Française de Psychologie Analytique et de l'IAAP.

1. È. Pilyser, « Le croisement interactif des inégalités homme/femme et mère/père », *Cahiers jungiens de psychanalyse*, n° 149, 2019/1, p. 69-83.

profondeur, au-delà des jugements, des projections et des positions défensives. Car ces inégalités circulent en un cercle vicieux et se déploient dans les profondes différences mais aussi articulations qui existent entre désirer, consentir et vouloir. Nous allons explorer ici leurs conséquences avec comme éclairage les trois procès hors normes qui se sont déroulés dernièrement.

Le monstrueux désir maternel

La notion de cercle vicieux est ici fondamentale. Nous l'ouvrons arbitrairement par la mère, car sa toute-puissance de nature sur ses enfants peut venir mêler son désir et sa volonté de manière toxique pour eux.

Désirer² vient du latin *desiderare* qui signifie regretter l'absence de l'astre ; être dans la quête d'un astre perdu. Désirer inclut donc une vulnérabilité. Vouloir, qui est dirigé vers un but, est, *a contrario*, ancré sur une force.

La mère, nommée objet primaire par la psychanalyse freudienne, est plutôt perçue par son enfant, à cet endroit du désir, comme sujet premier et fondamental. Car elle est, pour son enfant dépendant d'elle, la personne dont le désir fait loi. Quand la mère sait se frustrer dans sa toute-puissance désirante comme agissante, elle amorce la capacité chez son enfant à différencier sa fonction de mère de son statut de sujet et lui ouvre ainsi la voie à une reconnaissance de l'existence d'un statut de femme au sens de sujet-non-mère. Quand, au contraire, la mère convertit sa toute-puissance naturelle en une emprise psychologique et corporelle sur son fils – ce qui lui permet d'asseoir un vouloir autoritariste sur son foyer en kidnappant ses enfants et en vassalisant leur père dans sa relation avec eux – elle le possède dans un devenir homme qui ne peut advenir sans clivage à l'endroit de son futur désir envers les femmes. Dans cette configuration – faisant écho au proverbe : « Ce que femme veut Dieu le veut » –, l'archétype de la grande mère se constelle dans la dynamique familiale comme dans la psyché de ses membres.

Or, le désir sexuel d'un homme pour une femme est dépendant de sa capacité à la différencier suffisamment de sa propre mère. Un petit garçon élevé sans apprentissage de la frustration pulsionnelle ne contrôlera pas son désir lorsqu'il deviendra homme. Il craindra la puissance de son désir personnel pour la femme car celui-ci restera pris dans l'archétype de la grande mère. Ne différenciant pas femme et mère, il aura besoin de cliver le féminin en d'une part, une mère toujours toute-puissante et d'autre part, une femme sans désir propre mais

2. Dans le Dictionnaire de l'Académie française, la définition du verbe désirer quand il concerne la sexualité est expliqué avec cette phrase : « Il ne peut pas voir une jolie femme sans la désirer. » Notre culture ancre ainsi la considération que seul l'homme peut être vu comme désirant et d'un désir qu'il ne maîtrise pas devant la puissance érotique que le corps d'une femme dégage.

consentant au sien qui, ainsi, pourra se développer sans crainte. Car cet homme ne peut désirer une femme entière, c'est-à-dire sujette d'elle-même, confondue qu'elle est avec la grande mère terrible. L'homme qui viole une femme cherche avant tout à la dominer, à assoir son pouvoir sur elle. Cet homme ne serait-il pas le petit garçon qui ainsi viol(ente) imaginairement sa mère dans un rendu vengeur de son emprise incestuelle ?

Au procès dit des viols de Mazan, environ un quart des hommes accusés ont affirmé avoir vécu des violences sexuelles durant leur enfance, sous une forme intra ou extra-familiale. Les expertises les concernant révèlent des personnalités clivées. Selon l'un des avocats de Gisèle Pélicot, Antoine Camus, « il y a à la racine de la masculinité, quelque chose de manifestation problématique³ » ; pour la philosophe Sylviane Agacinski, il nous faut « repenser une virilité civilisée et décente, capable de maîtrise de soi⁴ ».

Intéressons-nous aux dires de Gérard Depardieu, à l'écoute d'un possible clivage en lui. Clivage qui peut nous faire entendre qu'il ait pu être, à la fois, mis dernièrement en accusation pour viols et agressions sexuelles et perçu comme un homme doux et respectueux par ses compagnes ou consœurs (Catherine Deneuve, Fanny Ardant, Carole Bouquet...). Il déclarait récemment : « Je veux enfin vous dire ma vérité. Jamais au grand jamais je n'ai abusé d'une femme. Faire du mal à une femme, ce serait comme donner des coups de pied dans le ventre de ma propre mère⁵. » Or, il écrivait dans une ancienne lettre à sa mère : « Oui, ma Lillette, tu ressembles à une vache. Tè vexe pas, c'est très bien une vache. C'est le lait, la viande, le sang... Mais pour moi, surtout, c'est l'immobilité, une inertie chaude et rassurante [...]. En tout cas, je t'ai toujours connue avec le ventre plein, ce gros ventre qui prenait toute la place [...]. Il était là tout le temps, ton ventre, obsédant, j'avais vraiment l'impression qu'il me narguait. J'en ai donné des coups de poing dedans⁶ ! » En quelques phrases, nous voyons ce clivage se déployer, concernant tant l'image de sa mère que sa relation à elle.

À propos des accouchements de sa mère qui a mis au monde six enfants, il parle de « fête, de communion familiale » mais aussi de « cérémonie occulte » où l'absence de son père est d'emblée précisée pour être justifiée par une inversion générationnelle patente : « [...] bien sûr, on ne pouvait pas lui demander de rester au Dédé [son père]. Il était tout pâle, terrorisé, quand tu lui balançais ton

3. violences-sexuelles-les-avocats-de-gisele-pelicot-denoncent-les-effets-sur-des-generations-entieres-lors-d-une-audition-au-senat_7267833.html

4. S. Agacinski, *Le Monde*, 30/09/2024.

5. Lettre ouverte, *Le Figaro*, 2/10/2023.

6. G. Depardieu, *Lettres volées*, Paris, J.-C. Lattès, 1988, p. 12-13.

énorme, ton obscène “je t’aime” à ventre ouvert⁷. » Pour autant, il s’autorise – décrivant son père comme aveugle et sourd dans les relations, retranché dans sa bulle temporelle et ne voulant qu’une chose : avoir la paix – à exprimer les émotions négatives que cela suscitait en lui. Mais la dynamique familiale est scellée et validée par lui dans un récit verrouillé qui dénie la carence éducative vécue et repousse les sentiments de frustration, de manque et d’isolement. « Un père, je n’en voyais pas l’utilité, l’usage. C’est fait pour les enfants, et je n’ai pas eu le temps d’en être un⁸. »

En ce qui concerne la naissance de ses trois frères et sœurs puînés, il précise : « Moi, je restais là, je restais là jusqu’au bout. J’avais un regard froid et attentif. J’avais sept ou huit ans mais l’on ne me prenait déjà plus pour un enfant. [...] J’étais une sorte de monstre, trop précoce et hypersensible⁹. » Ainsi, il a assisté comme observateur aux accouchements de sa mère. Cela constitue clairement un vécu incestuel¹⁰. Ce terme proposé par Paul-Claude Racamier décrit en effet des situations de vie familiale où les relations, les échanges de regards, les paroles entendues, des positionnements ou des comportements sont chargés d’une ambiance incestueuse. Or, lorsque ce vécu est répété ou massif, il est considéré comme un équivalent d’inceste. Les besoins intérieurs inconscients de Gérard Depardieu de refuser cette agression traumatisante et de dire le clivage psychique en découlant s’exprimeraient alors clairement par les mots qu’il choisit : « donner un coup de pied » dans le ventre de sa mère-vache viendrait rendre à cette dernière la violence qu’il avait subie à l’exact endroit d’où celle-ci venait.

À cette situation fortement incestuelle du côté maternel et abandonnique du côté paternel s’ajoutait une autre violence, tout aussi insoutenable pour lui : le risque de mort, spectaculairement bestial et archaïque, s’entremêlait aux moments de la naissance de ses cadets. Lors du dernier accouchement de sa mère, il parle de drame et décrit « une hémorragie interminable, un torrent, une bourrasque. Ton lit était rouge de ton sang. Tu te noyais littéralement. Tu avais un regard de haine, de peur, de mort. [...] Cela ressemblait à un massacre. J’ai revu en un éclair l’expression de ces chevaux que l’on conduit à l’abattoir. Enfant, j’allais très souvent traîner aux abattoirs¹¹ ». Ce vécu traumatisant et déshumanisant le pousse à s’accrocher à son animalité profonde, ses instincts naturels mais de manière excessive pour s’ancrer dans ce réel terrifiant : « [...] je ne suis pas un grand animal domestique. Je suis un animal tout court, un animal qui mord si jamais quelqu’un essaye un peu de le ferrer. On appelle ça un Depardieu.

7. *Ibidem*.

8. *Ibid.*, p. 25.

9. *Ibid.*, p. 13-14.

10. P.-C. Racamier, *L’Inceste et l’incestuel*, Paris, Les Éditions du Collège, 1998.

11. G. Depardieu, *Lettres volées*, *op. cit.*, p. 17-18.

C'est ma définition¹². » C'est sous un aspect bestial que s'expriment alors ses défenses dans les terreurs nocturnes qui l'assaillaient souvent, le réveillant brutalement avec la conviction « d'avoir un gros rat accroché avec ses dents à m[s]on cou. Je me disais que si je faisais un geste, un seul, il me mordrait. Et je mourrais dans mon sang, sans déranger personne¹³ ». Quant à ce rapport au sang, mortifère, si fréquent dans son discours, il semble signer l'emprise fusionnelle que la relation incestuelle à la mère avait imprimée dans sa chair.

À cette articulation vie-mort, pour le nouveau-né comme pour sa mère, mais aussi à cet apprentissage biaisé qui fait de la prédation la loi majeure du vivant, s'ajoute, et de manière tout aussi féroce, la question de sa propre naissance. S'il met très consciemment et à plusieurs reprises en ballotage chez sa mère la fonction maternelle avec les aspirations personnelles de la femme qu'elle était, il repère avec netteté que ce sentiment de sacrifice du statut de sujet chez elle bascule à sa naissance. Sa mère ne voulait pas de ce troisième enfant qu'il était. Elle le lui répétait et il lui confie dans cette lettre qu'il lui arrive encore de se réveiller en sursaut pour se toucher le haut du crâne avec la sensation déroutante de sentir les cicatrices des coups d'aiguilles à tricoter, des traces des tentatives d'avortement faites par sa mère. Il déclare plus loin : « Il n'y a pas que la création chez une femme enceinte, il y a aussi le meurtre¹⁴. » Durant son enfance, à Noël, période de sa naissance, il n'y avait pas de cadeaux, juste un sapin. Il en précise la raison dans la dernière lettre de son livre : « Elle se disait qu'en me mettant au monde, elle se mettait un peu à mort elle-même. Je suis né comme un cadeau de Noël horrible. J'étais comme le cadeau des pauvres : un soulier avec une orange à l'intérieur. Pour moi, c'est le plus beau¹⁵. » Il identifie le ventre de sa mère à une chaussure et lui-même à une orange : évitement du réel relationnel pour une restauration narcissique individuelle ? Le parallèle avec le « coup de pied dans le ventre » s'invite en tout cas de lui-même.

La culture du viol... consenti

Consentir vient du latin *consentirare* : être d'accord avec. Sa définition actuelle comporte un paradoxe : être en accord avec ou se conformer à ; concéder, accorder ; ne pas s'opposer à. Consentir a donc deux sens : passif et actif. Soit accepter véritablement que quelque chose se fasse, soit se rendre à un sentiment ou à une volonté d'autrui.

12. *Ibid.*, p. 52.

13. *Ibid.*, p. 14.

14. *Ibid.*, p. 78.

15. *Ibid.*, p. 150.

Du côté passif de cette définition, une femme qui consent permet schématiquement à l'homme de s'assurer que son désir est dominant par rapport à celui de la femme. Cela éloigne de lui le risque d'un ressenti de possession par la grande mère mais alors, la femme n'est pas pleinement sujet dans la relation. Toutes les variables d'ajustement sont bien entendu possibles et se jouent selon les couples et selon les moments d'un même couple. Mais si nous suivons ce fil jusqu'à son extrémité, la femme se retrouve privée de sa capacité intrinsèque de désirer parce que son désir est considéré au niveau familial comme culturellement malvenu, voire déplacé. Il est sommé de rester discret du fait de sa représentation inconsciente vécue comme dangereuse par l'homme, car entachée de l'obscène *incestualité* maternelle. De tous temps, les femmes désirantes ont été dévalorisées, repoussées, humiliées, parfois jusqu'au meurtre : emmerdeuses, hystériques, sorcières... La femme n'a alors plus que le droit de consentir passivement pour rester femme : ni mère ni putain !

Le désir érotique montré, assumé et actif reste l'apanage de l'homme ; cela sied à nombre de femmes pour qui le désir sexuel personnel n'a pas pu suffisamment se mettre en place dans leur construction psychosomatique. L'éducation des femmes, du fait du patriarcat, a mortifié leurs désirs d'affirmation comme d'opposition et plus encore leurs désirs sexuels : sous ses aspects culturels comme familiaux, elle oriente le désir féminin vers le narcissisme faisant le lit du seul choix d'être désirée ! Cela peut aller jusqu'aux dérives narcissiques inflationnées dont les écrans nous abreuvant et interroge sur un état inversement proportionnel, déflationné, de la génitalité féminine.

Mais cet aspect joue aussi son rôle chez beaucoup de pères qui se laissent narcissiquement aimer par leur compagne ; installés dans une position d'aîné de la fratrie dont ils sont pourtant père. Leur représentation de la femme, dans la conjugalité, restant prise dans l'archétype de la grande mère, ils consentent à leur tour, passivement, à se soumettre au désir de la mère.

Voyons du côté actif à présent. Dans la représentation conjugale que le terme de consentement recouvre, cela permet culturellement et pour les deux partenaires de se faire croire que le consentement féminin suffit pour passer à l'acte sexuel. Or, cette part active concerne le désir féminin. Et tant que l'on englobe le désir féminin dans le terme de consentement, on accole de l'objet à un pseudo-sujet, on empêche la pleine liberté et expansion du sujet féminin ; on invisibilise le désir féminin dans son essence fondamentale, et l'on s'illusionne en chœur sur la valeur du consentement quand il reste, dans la réalité, parasité par son ombre passive. Quand une femme consent, ce n'est donc pas son désir qu'elle exprime, ce n'est pas à lui qu'elle donne son accord : c'est au désir de l'homme. L'éducation des filles comme des garçons repose sur ce dérapage lexical. Un proverbe illustre à merveille cela : « Qui ne dit mot consent. » Les femmes peuvent ressentir intérieurement leur consentement passif comme une agression subie parce que dicté

par une forme d'emprise issue de la culture patriarcale. L'emprise, reconnue à présent, que donnent l'ascendance, le pouvoir, la hiérarchie, amène à être tétanisée, sous le choc, à ne pas pouvoir s'exprimer. Mais il existe aussi une forme d'emprise plus sourde et à laquelle nos sociétés, universellement, restent sourdes justement : craindre de blesser, de ne plus être aimée, d'être trompée, d'être considérée comme pénible, voire frigide ou anormale, générant alors une impossibilité de s'opposer, de rejeter, de dire non... et laisser faire devient consentir.

Dans nos cabinets de psychanalystes, des paroles de patientes résonnent en ce sens : « Ben, je finis par consentir quand il insiste... » ; « Je n'ai pas vraiment envie mais bon, il est gentil/je ne veux pas lui faire de peine/il ne comprendrait pas que je refuse... » ; « Au fond, je ne sais pas si j'ai envie ou pas... je ne me pose pas trop la question. » ; « Je ne sais pas vraiment ce que je désire en fait... enfin si mais seule... avec un homme, c'est plus compliqué, ils sont pressés ou ils se vexent... »

Ainsi, si la femme ne s'oppose pas « violemment » au viol, nous pensons collectivement qu'elle y consent. Il existe culturellement une inversion fondamentale de la notion de consentement : il ne se trouve pas articulé au désir de la femme mais au contraire à son non-désir. Car une femme qui consent uniquement est une femme qui n'éprouve pas de désir propre. Et pourtant, est considéré comme son désir le fait qu'elle se contente de donner un accord au désir de l'homme. Les hommes accusés d'agression sexuelle pensent qu'il y a eu consentement quand les femmes concernées n'ont pas refusé activement leurs gestes mais qu'elles ont « laissé faire ». Or, le consentement passif ne suffit pas. Tant qu'une femme devra seulement *consentir* à une relation sexuelle pour qu'elle ait lieu, il y aura des hommes pour croire que tout va bien et des femmes qui « consentiront » au viol pour des raisons qui n'ont rien à voir avec un quelconque désir sexuel personnel.

Au procès des viols de Mazan, la ligne de défense essentielle des accusés tenait dans le consentement, on ne peut plus passif, et, qui plus est, donné par le seul mari pour sa femme. L'axe principal s'est centré sur le fait que les accusés n'avaient pas conscience de commettre un viol : cinquante coaccusés répétant avec insistance qu'ils ne sont pas des violeurs parce qu'ils ont agi sans cette intention, pensant que le consentement de la femme était inclus dans l'invitation du mari. À l'audience du 28 septembre 2024, à la question du président concernant une éventuelle réaction corporelle de Gisèle Pélicot après avoir été touchée la première fois par un des accusés, celui-ci répond hésitant : « Elle bougeait un tout petit peu. » « Ça ne vous a pas interrogé ? » « Non, Monsieur m'a dit qu'il n'y

avait pas de problème¹⁶. » Dans le droit fil de cette représentation d'appropriation conjugale masculine, un des accusés ira jusqu'à dire : « C'est sa maison, sa chambre, son lit, sa femme¹⁷. » Un autre résumera : « Je ne suis pas un violeur, j'ai été piégé¹⁸. » Comme la majorité des accusés, il rejettera toute la responsabilité sur Dominique Pélicot alors même que sur le site de rencontre, Coco.fr, ces messieurs se retrouvaient sur un salon de discussion précis, baptisé on ne peut plus explicitement *À son insu*.

Ces plaidoiries de la défense ont été critiquées dans leur intention manipulatrice, venant sous-entendre que serait reproché à ces hommes de ne pas avoir « imaginé l'inimaginable ». Pourtant, les outrances se sont ajoutées les unes aux autres : qu'il s'agisse des interprétations des vidéos ou des explications proposées. Éric Macé, sociologue, qualifie ce biais majeur des masculinités contemporaines d'« égocentrisme légitime¹⁹ ». Cela va jusqu'aux murs de la ville d'Avignon, aux réseaux sociaux où explosent des diatribes misogynes virulentes et des amalgames immondes. Pour Hélène Devynck, journaliste, « la défense des violeurs de Mazan est un échantillon chimiquement pur de la violence patriarcale²⁰ ». Et en effet, les paroles de la victime et les images des actes commis par les accusés ne suffisent pas face à la puissance d'un déni masculin collectif, arc-bouté au patriarcat. La dignité de Gisèle Pélicot et son statut de sujet, lui permettant de ne pas prendre la honte à son compte mais de la renvoyer à ses agresseurs, font flamber ces défenses d'une infantilité massive. Il faudra aller jusqu'à entendre le président de la cour criminelle du Vaucluse lui-même trancher : « On va parler de scènes de sexe plutôt que de viol » et que l'avocate de Mme Pélicot ait à répondre, formellement, qu'« on ne peut pas entendre qu'il ne s'agit pas de scènes de viols²¹ », pour que cet axe de défense tombe enfin.

Le tabou du désir féminin

Le grand oublié ici est le désir féminin ! Car consentir n'est pas désirer. Consentir, c'est laisser l'autre désirer pour soi. Or, dans la sexualité, c'est accepter le désir de l'autre sans s'y opposer. Donc, vouloir que le seul consentement suffise ne

16. https://www.franceinfo.fr/faits-divers/affaire-des-viols-de-mazan/recit-declarations-glacantes-vidéos-insoutenables-au-proces-des-viols-de-mazan-une-atmosphere-suffocante-pendant-trois-mois-et-demi_6962828.html

17. https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/10/12/au-proces-des-viols-de-mazan-c-est-sa-maison-sa-chambre-son-lit-sa-femme-j-ai-fait-confiance-a-ce-monsieur_6349709_3224.html

18. Cf note 16.

19. É. Macé, *Le Monde*, 28/09/2024.

20. H. Devynck, *Le Monde*, 06/09/2024.

21. <https://france3-regions.franceinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/vaucluse/avignon/proces-mazan-pourquoi-parler-de-scene-de-sexe-plutot-que-de-viol-au-sein-du-tribunal-3029213.html>

suffit pas justement. Il s'agit de sortir du tabou du désir féminin. Le problème est sociétal : le seul désir sexuel pris en compte est celui de l'homme. Celui de la femme est tabou. Pourtant, seul un consentement actif de la part de la femme dit vraiment qu'elle est d'accord, et ce consentement actif s'exprime par son désir. Quand il n'y a pas de désir sexuel de la part de la femme, il n'y a pas de consentement actif mais seulement un consentement passif, par emprise ou impuissance à dire non. Et quand il y a seulement un consentement passif et bien il y a viol... « consenti ». Il y a un immense travail collectif et culturel à faire sur cette notion du désir féminin. Depuis toujours, que nous est-il dit ? Que l'homme doit obtenir, au mieux, ou attendre le consentement de la femme. Il y a d'emblée un déséquilibre là où l'homme est désigné sujet car désirant et la femme objet car désirée.

À ce propos, si la définition de l'étymologie du mot homme vient de *humus* dont est dérivé le terme générique d'humain pour qualifier notre espèce, l'étymologie du mot femme vient de femelle : la femme est donc d'emblée, et uniquement, définie dans sa qualité de compagne de l'homme et non dans celle, intrinsèque, de sujet. Rappelons un autre biais majeur, lexical, du mariage « à la française » où la phrase consacrée est : « Je vous déclare mari et femme » et non « mari et épouse » comme chez les anglophones. Le message culturel inconscient est qu'il n'y a pas de statut de femme avant le mariage et que c'est le mari qui « fait » la femme qui, elle, n'est donc pas considérée dans cet acte d'union comme un sujet mais comme la compagne du seul sujet reconnu qu'est l'homme.

Il faut aller plus loin que le classique schéma de « la maman et la putain » ou plutôt regarder en face que la putain est la personnification de la femme qui « consent » au viol tandis que la maman, consciemment auréolée, est inconsciemment porteuse de la crainte qu'inspire son pouvoir d'emprise. Pour être désirée par un homme resté dans l'infantile, la femme ne doit donc pas être sujet pour ne pas être assimilable à la mère et ainsi ne pas être dangereuse à approcher par lui dans l'intimité. Mais pour cela : elle ne doit pas désirer ! Car pour cet homme, le désir féminin est monstrueux du fait de son collage avec celui de la mère archaïque : c'est celui de la sorcière ou de l'ogresse des contes ; dévoratrice et incestueuse. Quand la femme est désirante et que cela se voit à travers ses regards, ses positions, des gestes ou des attitudes, elle est très rapidement déconsidérée : allumeuse, salope, nymphomane, putain, etc.

Le désir féminin est diabolisé parce que confondu avec le monstrueux pouvoir du désir incestueux maternel. C'est-à-dire « le vouloir », l'emprise maternelle. Celle-ci, empreinte de la toute-puissance donnée par la nature – qui, effectivement, objectivement, est si impressionnante en elle-même –, la culture patriarcale n'a su que l'idéaliser pour mieux s'en venger sur les femmes plutôt que d'élaborer la castration symbolique qu'elle impose. Alors, pour ne pas risquer d'effrayer

l'homme avec ses désirs, la femme doit seulement consentir et non désirer. Dans cette position, elle permet à l'homme de repousser suffisamment la projection inconsciente de la mère archaïque qu'il opère sur elle.

Les femmes dominantes socialement, souvent décrites comme ayant des fantasmes sexuels de soumission, ne chercheraient-elles pas ainsi à compenser un sentiment de culpabilité induit par la culture et plus ou moins inconscient²² ? Frustrée et dominée dans ses désirs par l'homme sur le plan sexuel et/ou sur le plan socioprofessionnel, la femme les reporte sur l'enfant, ce qui érotise inconsciemment ses soins, gestes et attitudes envers lui et renforce la puissance de son vouloir. Ainsi élevé, le garçon aura d'autant plus peur de l'aspect maternel incestueux et de son emprise qu'il projettera chez toute femme désirée par lui.

Du côté des filles, une femme qui s'identifie unilatéralement à son statut de mère risque de mal tolérer de sa propre fille un devenir femme et de la maintenir dans une emprise qui décidera de son vécu intime : qu'on le nomme devoir conjugal, mariage arrangé ou consentement passif, il s'agira toujours du sacrifice féminin de son désir personnel pour rester objet de la mère à travers son objectivation secondaire, sexuelle, à l'homme. Cette négation du désir féminin allant jusqu'au tabou aboutit à ce que je qualifierais de perversion culturelle, que dénonce à sa manière la journaliste Chloé Thibaud dans son ouvrage au titre évocateur : *Désirer la violence. Ce(ux) que la pop culture nous apprend à aimer*²³. Ainsi se noue ce cercle vicieux...

L'attouchement questionné entre soin et viol ?

Au procès de Joël le Scouarnec²⁴, face au compte-rendu par la présidente de la découverte chez lui de milliers de fichiers pédopornographiques de toute nature ainsi que de milliers de contenus ultraviolents montrant des scènes de meurtres et de tortures, de poupées (environ soixante-dix), garçons et filles, l'accusé se permet de déclarer à l'audience : « J'étais dans la transgression permanente, je ne m'interdisais rien. » Des cahiers manuscrits et des fichiers informatiques, nommés « Quéquettes » et « Vulvettes » ont aussi été découverts. Joël le Scouarnec

22. Voir le récent film réalisé par Halina Reijn, *Babygirl*, dont le titre dit bien tout le paradoxe sociétal dans lequel le désir féminin est pris, où la femme puissante se soumet comme une toute petite fille à son amant donneur d'ordre et dont les fantasmes, à coloration pédophile et zoophile, la ramènent à une position animale et infantile : laper du lait, marcher à quatre pattes, etc.

23. C. Thibaud, *Désirer la violence. Ce(ux) que la pop culture nous apprend à aimer*, Paris, Hachette, 2024.

24. https://www.franceinfo.fr/faits-divers/affaire-le-scouarnec/rien-ne-doit-lui-echapper-alors-que-son-proces-touche-a-sa-fin-joel-le-scouarnec-demeure-insondable_7249965.html, 20/05/2025.

y avait retranscrit les noms de centaines de patients, majoritairement mineurs, victimes de ses actes pédo-criminels : attouchements sexuels, pénétrations vaginales et anales avec les doigts, parfois la langue, jamais le sexe. Il y inscrivait le nom du patient, son âge, son domicile, l'hôpital où il exerçait, la date puis il décrivait ses actes, assortis de ses ressentis. La posture de Joël Le Scouarnec durant son procès est scindée en deux temps. Il reconnaîtra assez rapidement la majorité des faits : des agressions sexuelles sur ses patients, filles et garçons, pour la plupart mineurs – l'âge de ses victimes est en moyenne de onze ans – et le plus souvent sous couvert d'acte médical, c'est-à-dire sous son statut de chirurgien viscéral. Mais il refusera le qualificatif de viol bien qu'il mentionne de nombreuses pénétrations dans ses écrits : « Moi, je ne viole pas les enfants » affirmera-t-il. Il se retranche derrière des gestes médicaux, en particulier concernant ses victimes masculines.

Lors de son premier interrogatoire sur les faits, à huis clos, la voix troublée, l'accusé précisera : « D'être assimilé à un violeur, pour moi, c'était insupportable. Je ne pouvais pas me reconnaître avec ce terme. Je ne veux plus de mensonges, je ne veux plus rien cacher de ce qu'a été cette vie. » Il apparaît clairement que sa représentation du viol inclut impérativement une pénétration pénienne et que l'intrusion dans le corps de l'autre par tout autre moyen que le sexe masculin peut être reconnu par lui comme un abus mais pas comme un viol. Nous reviendrons plus loin sur ce clivage tant il semble fondamentalement porteur de sens. Il reconnaîtra alors, en sanglotant – ce qui est exceptionnel concernant son état émotionnel – une partie des viols, par pénétration digitale, qui lui sont imputés. Un revirement se fera dans son positionnement : « J'ai commis des actes odieux²⁵ » pourra-t-il de ce fait en déduire. Par la suite, il répètera ses excuses auprès de chacune de ses victimes, précisant avoir brisé leur vie et jugeant ses actes immondes. Si la mine est contrite, le ton, monocorde, détonne et fait douter de sa sincérité que pourtant il revendique : « Je n'ai jamais fait état de mes émotions, c'est dans ma nature. Ça ne veut pas dire que je n'en éprouve pas. Mais je ne les exprime pas. » Pour autant, Joël Le Scouarnec reconnaît la froideur émotionnelle et le défaut d'altérité que les experts lui attribuent mais il précise qu'au fur et à mesure du déroulement de son procès, ce sont des personnes qu'il a vues « avec leur ressenti, leur colère, leur souffrance, leur désarroi²⁶ ». Lors de son dernier interrogatoire, il affirmera : « Je ne peux plus me regarder de la même façon parce que j'ai devant moi un pédo-criminel et un violeur d'enfants. »

25. <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/proces-le-scouarnec-l-ex-chirurgien-calculateur-et-intelligent-selon-un-enqueteur-de-personnalite-7405684>

26. https://www.franceinfo.fr/faits-divers/affaire-le-scouarnec/je-n-ai-jamais-fait-etat-de-mes-emotions-lors-de-l-ultime-interrogatoire-de-son-proces-joel-le-scouarnec-reste-reticent-a-toute-introspection_7261341.html

Le déni de l'inceste maternel²⁷ ; du familial au sociétal

Si Joël le Scouarnec reconnaît les faits qui lui sont reprochés, il déclare le plus souvent n'avoir aucun souvenir de ses victimes, y compris de celles qui avaient pourtant obsédé ses pensées jusqu'à le pousser à écrire dans ses carnets ce qui ressemble, dans la forme, à des lettres personnelles envoyées à un être cher. De manière plus générale, ses premiers souvenirs ne débutent vraiment qu'à l'époque de son baccalauréat. De son enfance, il retient son goût pour la lecture et la quête de savoir ; son caractère très renfermé, dans une introversion excluant toute amitié, tout rapport à l'altérité. Son père, Joseph, aurait confié à plusieurs personnes avoir été abusé dans son enfance, apparemment par un prêtre. Il est colérique, alcoolique et parfois violent : son fils en aurait souffert ainsi que du manque de tendresse de sa mère. L'accusé dira trouver « violente toute forme de confrontation à l'autre, y compris un match de football ». Le jeu sain de se mesurer physiquement à l'autre devient ainsi à ses yeux violence, comme un retour du refoulé de la réelle violence paternelle exprimé par cette représentation mentale inversée. Sa première victime serait sa nièce de cinq ans, violée en 1985 alors qu'il a trente-cinq ans. Il viole une autre de ses nièces et commet d'autres actes pédo-criminels dans son cercle amical. Dans ce contexte d'inceste, il n'y a pas de plainte. La sœur de Joël Le Scouarnec l'interrogera, il avouera alors, en pleurs, et s'excusant. Cela viendra sceller une omerta familiale. Or, la question de la révélation est un sujet à part entière dans ce procès et son lien avec la question de l'inceste interroge.

Notons que la plupart des victimes ignoraient l'être et que leur traumatisme est possiblement aggravé par ce temps second de révélation des faits. Cela peut être mis en parallèle avec le fait que Joël le Scouarnec n'ait révélé ses agissements criminels sur sa petite-fille de deux ans que lors de l'audition du père de cette dernière, son fils aîné. De même, un parallèle peut être fait avec l'annonce de son deuxième fils qui parlera, lui, de la dizaine d'attouchements qu'il a subis de la part de son grand-père paternel entre ses cinq et dix ans et qui, de son côté, découvrira à l'audience que ses amis d'enfance ou d'école font partie des victimes de son père. Joël le Scouarnec assurera fermement que son père ne s'en est jamais pris sexuellement à lui et que ces différents faits ne sont que « pure coïncidence ». Mais lorsque son plus jeune fils, le troisième, dira, la voix nouée, en regardant son père : « Je veux séparer l'homme qui est jugé du père qui a fait qu'on n'a manqué de rien²⁸ [...] », l'accusé baissera la tête, se cachera les yeux, ému aux larmes, prenant la main de son avocat. Sur cette question de l'inceste, il

27. È. Pilyser, *Pourquoi l'inceste ? – Comprendre l'incestuel au cœur des familles et son lien avec l'anorexie*, Paris, Éditions du Dauphin, 2021, p. 19.

28. Cf note 25.

précisera concernant ses trois fils « les avoir “exclus de [son] désir sexuel”, ce qu’ils confirment²⁹ ». Pour autant, est porté à son dossier un photomontage à caractère sexuel avec le visage d’un de ses fils.

Ainsi, au niveau transgénérationnel, nous pouvons repérer que les agresseurs sont des oncles ou des grands-pères mais pas des pères. Il semble y avoir dans cette famille un clivage essentiel à sa dynamique où, tant que l’image du père n’est pas entachée d’une violence spécifiquement sexuelle, celle-ci peut se produire entre les autres membres sans en bouleverser son fonctionnement. Le grand-père, l’oncle, le père également mais seulement en tant qu’homme à l’extérieur de la famille, peuvent commettre des abus sexuels sans risque intra-familial. Et cette différenciation est très chargée émotionnellement pour tous les hommes de cette famille. Au point que nous pouvons nous interroger sur ce que cela pourrait recouvrir d’un traumatisme transgénérationnel où la parentalité non paternelle serait partie prenante ; un traumatisme qui serait impensable, en plus d’indicible, entaché d’un interdit majeur possédant inconsciemment Joël le Scouarnec et à l’origine de l’étendue de sa perversion.

Durant son procès, sera soulevée l’hypothèse³⁰ d’un traumatisme refoulé suivi d’une amnésie infantile qui expliquerait son peu de souvenirs d’enfance et sa mémoire sélective. Mais il niera avec une fermeté qui, elle-même, interroge car résonnant comme une tentative inconsciente de protection envers cet éventuel agresseur : « On cherche absolument à déceler chez moi le fait que j’ai pu être un jour victime. Jamais je n’ai été victime de qui que ce soit³¹. » « Je n’ai jamais rien trouvé dans mon passé qui laisse penser que ça puisse expliquer mon comportement ultérieur. » De plus, ses réponses restent fixées à ce que sa mémoire consciente lui en dit, sans qu’à aucun moment il n’envisage d’avoir pu être victime sans en avoir le souvenir. Ce qui, pourtant, correspond très exactement à ce que lui-même a fait vivre à ses victimes... « On vous a questionné sur le lien entre le climat incestuel dans votre famille et vos passages à l’acte. Est-ce que vous avez interrogé ça ? » lui demandera la présidente. « Non, pas encore » rétorquera-t-il. « Pour quelle raison vous n’arrivez pas à questionner ce qui touche à la sphère familiale ? », insistera-t-elle. « Je ne sais pas³² », répondra-t-il.

Au début de son procès, Joël le Scouarnec s’autorisait des paroles identiques à ce qu’il écrivait dans ses carnets noirs : « Je suis un grand pervers. Je suis à la fois exhibitionniste, voyeur, sadique, masochiste, scatologique, fétichiste,

29. <https://lesjours.fr/obsessions/proces-pedocriminalite-le-scouarnec/ep1-enquete-hors-norme/>

30. Tant par la présidente de la cour criminelle, Aude Buresi, que par l’expert psychiatre Paul Bonnan suivi de Myriam Guedj Benayoun, une avocate de parties civiles.

31. Cf note 26.

32. *Ibidem*.

pédophile. Et j'en suis très heureux³³. » Un tel catalogue de perversions et, qui plus est, sous cette coloration sentimentale elle-même perversie, sent la vantardise gorgée de provocation, voire de rébellion infantiles. Nous pouvons l'articuler aux dires d'Alain Crivillé quand il nous rappelle que « l'enfant permet au pervers de renouer par personne interposée avec les sentiments de rivalité, de frustration et de haine qu'il a vécus avec ses propres parents³⁴ ». Cela fait effectivement écho avec le besoin compulsif de l'accusé d'écrire, et dans le détail, tous ses crimes, dans des récits intitulés notamment « Jeux pour petites filles » ou « Petites filles précoces ». Car, si sa personnalité perverse ne fait aucun doute, Jean-Jacques Dumond, psychiatre l'ayant expertisé, dira : « Ce monsieur, c'est une énigme, dans le contraste entre la richesse [de ses carnets] et le personnage insignifiant que l'on rencontre. »

Creusons plus avant la question de ce clivage. Face à une mémoire que l'on peut envisager comme traumatique et interdite de se révéler comme telle, ses écrits ne deviendraient-ils pas sa mémoire ? Ne la révéleraient-ils pas ? Sous une forme mêlant compte-rendu médical et pseudo-romance littéraire, elle pourrait trouver à se faire une légitimité. Quant au style, il interroge également fortement en ce sens. Car l'accusé s'adresse toujours directement à chacune de ses victimes en les appelant par leur prénom et en les qualifiant de « Ma chère... » ou « Mon petit... ». Souvent, il conclut même par un « Je t'aime ». Dans ses carnets, Joël le Scouarnec précise aussi qu'il aurait aimé avoir une « petite fille » et la rejoindre la nuit « pour la câliner ». À la question posée par une assesseure de savoir s'il avait pu développer des sentiments amoureux ou pseudo-amoureux à l'égard d'enfants qu'il avait abusés sexuellement, il répondra d'un ton lapidaire : « Jamais ! » Les termes cités sont pourtant clairement affectueux, mais n'évoquent-ils pas plutôt un amour parental, plus spécifiquement maternel, lui-même perversi dans son articulation avec le reste de ses propos ?

Le très (trop ?) peu que l'on sache concernant la mère de Joël le Scouarnec, Jeanne, est qu'elle était orpheline. Elle dit avoir été très bien accueillie dans sa famille d'accueil et avoir « vécu une période extraordinairement heureuse » quand elle travaillait en tant que concierge et femme de ménage chez un médecin.

Interrogeons à présent le sens possible de tous les agissements de Joël le Scouarnec. Ajoutons aux écrits si particuliers de l'accusé sa qualité de chirurgien viscéral – spécialisé donc dans le « soin porté aux entrailles » –, son besoin de commettre ses crimes par l'usage de ses doigts en clivant cette pratique de toute

33. https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/03/06/au-proces-de-le-scouarnec-l-horreur-minutieuse-des-carnets-noirs_6576775_3224.html

34. A. Crivillé et col., *L'Inceste, comprendre pour intervenir*, Paris, Dunod, 1996, p. 90.

notion mentale de viol ; le fait qu'il procède essentiellement pendant un état d'inconscience de ses victimes évoquant celui du sommeil ou du nourrisson ; son impressionnante amnésie infantile ; mais aussi l'âge de sa première victime – sa nièce de cinq ans – et celui de sa petite-fille de deux ans lors des faits. Et enfin, incluons à ce tableau ces poupées qu'il collectionne, de la taille d'enfants, du poupon à l'âge de douze ans. Il leur donne des prénoms, leur parle et les manipule sexuellement – certaines étant affublées de godemichets – ; elles envahissent son quotidien jusqu'au moment où, lassé, agacé... il les fasse « mourir³⁵ ». Alors, se profile l'hypothèse de traumatismes subis par lui-même à un âge trop précoce pour être mémorisables, de la part de personne(s) en charge d'assurer ses soins corporels. Nous pouvons ainsi imaginer que des viols digitaux, par pénétration mais aussi préhension et manipulation, auraient été subis par lui entre l'âge de nourrisson et quatre ou cinq ans. Traumatismes dont la révélation lui serait barrée : ne pouvant venir de lui-même mais seulement d'une mémoire antérieure – mémoire du corps et mémoire transgénérationnelle – qu'il pourrait écrire. Et, ainsi formulée, elle évoquerait fortement une empreinte et emprise archétypique du côté de la grande mère, restant enclose dans un déni... Un déni inconscient personnel parallèle au déni familial lui-même pris dans un déni sociétal. Ce dernier fut enfin révélé par l'ampleur et la durée de l'impunité de cet homme face à ses crimes couverts par un nombre impressionnant de dysfonctionnements administratifs mais aussi judiciaires.

L'hypothèse que je soumets interroge très spécifiquement des pratiques maternelles courantes allant de l'hygiène obsessionnelle à la masturbation en guise de berceuse. Elle viendrait s'ajouter à celle de soins médicaux instrumentalisés pouvant glisser vers l'abus. Ces pratiques, tout à fait banalisées selon les périodes historiques et les cultures³⁶, sont totalement clivées mentalement du débordement pulsionnel qu'elles provoquent chez l'enfant qui en est répétitivement victime inconsciente et non reconnue comme telle. Ainsi, je propose de considérer la possibilité que des femmes puissent être coupables de pédo-criminalité sur un mode maternant voir incestueux. Et que cette représentation ne soit plus empêchée par un tabou familial et social très puissant la maintenant dans le déni. Déni auquel répond celui des accusés du procès des viols de Mazan dans leur ligne de défense prévalente de viols involontaires. Le viol et l'inceste étant les mots les plus recherchés sur les sites pornographiques³⁷, ne voit-on pas là une des parties glaçantes de l'iceberg que constitue ce déni ?

35. Cf note 29.

36. È. Pilyser, « L'accueil du nouveau-né : du monde des esprits à celui des parents », *Cahiers jungiens de psychanalyse*, n° 157, 2023/1, p. 39-46.

37. Voir le rapport sur la porno-criminalité du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) publié le 27 septembre 2023.

RÉSUMÉ : *À la lumière des retentissants procès Depardieu, Pélicot et Le Scouarnec, l'autrice reprend la notion de consentement en différenciant ses deux versants actif et passif. Soulignant l'importance de la puissance donnée par la nature à la mère dans sa fonction, elle décrit le cercle vicieux qui peut s'instaurer dans la psyché masculine, allant du risque de possession par l'archétype de la grande mère à la peur du désir féminin. Elle relève ainsi l'existence du tabou du désir féminin générant une culture du viol... consenti. S'ouvre alors l'hypothèse d'un déni familial et social de l'inceste maternel, déni venant alimenter ce cercle en retour.*

MOTS-CLÉS : Archétype de la grande mère – Consentement – Culture du viol – Depardieu – Désir féminin – Gisèle Pélicot – Inceste – Le Scouarnec – Viols de Mazan.

ABSTRACT: *The sex scandals brought to public attention by the Depardieu, Pélicot, and Le Scouarnec trials prompt the author to consider the notion of consent by differentiating its active and passive sides. Emphasizing the magnitude of the power nature gives the mother in her function, the author describes the vicious cycle that may be established in the male psyche, going from the risk of possession by the Great Mother archetype to fear of female desire. The taboo on female desire has generated a culture of rape... with consent. This observation leads to the hypothesis of a social and familial denial of maternal incest, a denial that would feed back into the vicious cycle outlined above.*

KEYWORDS: Consent – Depardieu – Female desire – Gisèle Pélicot – Great Mother Archetype – Incest – Le Scouarnec – Mazan rapes – Rape culture.

RESUMEN: *A la luz de los juicios famosos de Depardieu, Pélicot y Le Scouarnec, la autora retoma la noción de consentimiento, diferenciando en ella dos vertientes, activa y pasiva. Al tiempo que destaca el poder dado por naturaleza a la madre en su función, describe el círculo vicioso que puede instalarse en la psique masculina, que va desde el riesgo de posesión por el arquetipo de la Gran Madre hasta el miedo al deseo femenino. Ella destaca, de esta manera, la existencia de un tabú del deseo femenino que genera la cultura de la violación ... consentida. Se plantea entonces la hipótesis de una negación familiar y social del incesto materno, negación que alimenta a su vez este círculo.*

PALABRAS CLAVE: Arquetipo de La Gran Madre – Consentimiento – Cultura de la violación – Depardieu – Deseo femenino – Gisèle Pélicot – Incesto – Le Scouarnec – Violaciones de Mazan.